Règlement des courses 2016

1. Interprétation du présent règlement

L'autorité pour interpréter ce règlement est l'officiel désigné par la Fédération.

En cas de litige, la décision sera remise au comité mandaté pour le traitement des plaintes.

Ce comité sera formé de 4 personnes minimum présentes lors de l'événement et sera composé de la manière suivante :

- L'officiel désigné par la Fédération
- Un minimum de 3 membres du Conseil d'administration de la Fédération
- Les membres du Conseil d'administration varieront en fonction de la classe du coureur portant plainte, et cela pour éviter qu'un membre ne se retrouve en apparence de conflit d'intérêt ;
- La décision de ce comité sera finale et sans appel.

2. RESPECT DES RÉGLEMENTS

Les règlements de la Fédération ainsi que ceux des festivals devront être intégralement respectés par tous les coureurs et leurs mécaniciens.

Un premier manquement au respect des règlements entraînera la disqualification du camion pour le festival en cours. Un deuxième manquement pourra entraîner la disqualification pour le reste de la saison et la perte des points pour la saison.

3. Respect envers les officiels et bénévoles

Tout geste antisportif ou parole disgracieuse envers un officiel ou un bénévole sera passible d'une disqualification.

4. Consommation d'alcool et de drogue

Toute consommation d'alcool ou de drogue entraînera la disqualification du coureur et de son camion.

5. Carte de membre A et B et C

Coureurs

- La carte de membre est au coût de 300.00$ et est payable avant le 1er mai 2016.
- Un coureur a droit de participer à un événement sans avoir acquitté les frais d'adhésion de la FECCLQ.
- Toutefois au deuxième événement, il devra payer 300.00$ et ainsi devenir membre de la FECCLQ. Sans quoi, il ne pourra pas courir.
- Pour la classe C, les coureurs qui veulent faire partie de la FECCLQ le coût est de 150.00$

Événements

Pour les événements, la carte de membre est au coût de 1 000.00$. Elle doit être acquittée pour le 31 décembre 2015. La durée de la carte de membre se termine également le 31 décembre de chaque année.

Acquittement des cartes de membre

Tout chèque doit être fait au nom de « FECCLQ » et posté à l'adresse suivante :

- Keven Gosselin
-
- Cell. : 819-440-9035

6. Inscription aux événements (priorité aux membres de la FECCLQ)

Les membres de la Fédération ont un privilège de priorité d'inscription dans les événements. Toutefois, ce privilège cesse 30 jours avant l'événement. Passé ce délai, votre inscription sera à la discrétion de l'événement.

7. Description d'un camion pouvant s'inscrire à une course

Pour pouvoir s'inscrire à une course, le camion doit avoir :

- Un poids minimum du camion (7 000 kg)
- Le châssis d'un camion lourd, soit 3 essieux touchant au sol et pourvus de freins à chacun ;
- La classe 8 par le fabriquant.
- La certification de la SAAQ prouvant qu'il peut aller sur une route ;
- Tous les accessoires normaux d'un camion sans exception.

8. Inspection des camions

L'inspection des camions est obligatoire avant les courses et, par la suite, à la discrétion des officiels de la Fédération. Un refus d'inspection entraînera une disqualification du camion et de son chauffeur.

9. Nombre de personne dans le camion

Pour des raisons de sécurité, seulement deux personnes sont admises dans la cabine avant du camion.

10. Changement de classe

En cours de saison, un camion peut s'inscrire dans une classe supérieure de son inscription initiale, mais ne pourra pas diminuer dans une classe inférieure au cours de la saison sauf si approuvé par les membres de la FECCLQ.

11. Essai de la piste

Chaque camion a droit à un minimum d'un essai par fin de semaine. Les essais doivent se faire avant les courses. (Si c'est possible pour les festivals de le faire.)

12. Pit Meeting

La présence au pit meeting est obligatoire pour tous. Un coureur peut déléguer un membre de son équipe comme représentant.

13. Vérification des camions vainqueurs

Un gagnant de course doit se présenter immédiatement à l'endroit désigné pour l'inspection de son camion par l'officiel et/ou le mécanicien désigné. C'est la responsabilité du coureur de se rendre pour l'inspection.

14. Temps de réparation

Le temps alloué pour une réparation est de 30 minutes par jour. Ce délai débute lorsqu'un coureur est appelé pour se présenter à une course. Dans le cas où un coureur déclare forfait, il conserve ses 30 minutes de réparation. Ce 30 minutes n'est pas transférable le lendemain. Si le coureur veut garder ses 30 minutes de la journée il doit déclarer forfait dès qu'il est appelé.
Lors des grandes finales, le temps alloué pour une réparation est de 15 minutes.

15. Changement de voie

Lors de la finale, un changement de voie est obligatoire.

16. Transmission automatique

Aucune transmission automatique n'est acceptée dans les catégories A ET B, à l'exception de M. Nelson Drouin qui bénéficie d'un droit acquis et approuvé par les membres de la Fédération. Son camion ne peut être conduit que par lui seul. Par contre pour l'open la transmission automatique est au choix du festival d'accepter ou de refuser le coureur.

17. Identification des camions

Chaque camion doit avoir son numéro de course aux endroits déterminés par le festival. Par contre, tous les camions devront avoir le numéro dans la vitre avant.

18. Vérification des camions

Officiel autorisé pour la vérification

La vérification sera effectuée par le mécanicien désigné par la Fédération. Il pourra être accompagné par l'officiel de la Fédération.

Présence lors de la vérification

Outre les officiels de la Fédération, seuls le coureur, son mécanicien et le propriétaire du camion pourront être présent durant cette vérification

Période de vérification

La période de vérification sera entre 8h00 et 10h00 pour la classe B. La présence du coureur et/ou de son mécanicien est obligatoire durant la vérification. Une inspection peut être demandée en tout temps pour toutes les classes.

Système de protection

- Pour les camions des classes A et B, le système de protection suivant doit être installé :
- Une courroie de convoyeur ou une plaque de métal, des anneaux pour l'arbre moteur (drive shaft) fixé au châssis du camion
- Cette protection commence au moteur et se rend minimalement au premier différentiel.
- Les réservoirs à carburant doivent aussi être protégés.
- Même si cela n'est pas obligatoire pour la classe C, cela est fortement recommandé.

*Procédure de vérifica*tion

- Le mécanicien et/ou l'officiel fera ouvrir le capot du moteur par le coureur ou son mécanicien pour s'assurer de la conformité du moteur et des systèmes du camion. Si le coureur n'a pas de mécanicien ce sera sa responsabilité de s'en trouver un pour faire le travail.
- S'il y a des pièces ou des systèmes à défaire pour permettre une vérification, cela sera fait par le coureur ou son mécanicien

Conformité des camions

Tout camion fautif devra se conformer aux règlements avant de pouvoir se joindre à la course…..

19. Règlement spécifique de la Classe A

1. Un moteur diésel de série 19 litres
2. Maximum de 8 cylindres
3. Maximum de 2 turbos
4. Maximum d'un injecteur par cylindre
5. Inspection de la SAAQ obligatoire avec preuve
6. Véhicule entièrement sécuritaire
7. Kit de déversement et/ou d'absorbant
8. Extincteur de 2.5 lbs minimum
9. Aucune perte de liquide ne sera toléré
10. Aucune injection n'est permise (eau, lave-vitre, nitro, etc.)
11. Un étrangleur est obligatoire

20. Règlement spécifique de la Classe B

1. Système d'entrée d'air d'origine et aucune pièce visant à prendre de l'air en avant du camion ou ajoutée (aucune pièce ajoutée ou modifiée)
2. Système de fuel d'origine relise mécanique autorisé
3. Un seul turbo qui ne devra pas excéder 81 mm à inducer et 115 mm exducer sur le côté du compresseur. Aucun règlement côté exhaust. Celui-ci sera mesuré par un vernier. Aucune surge groove. Aucune hélice coupé (ligne continue)

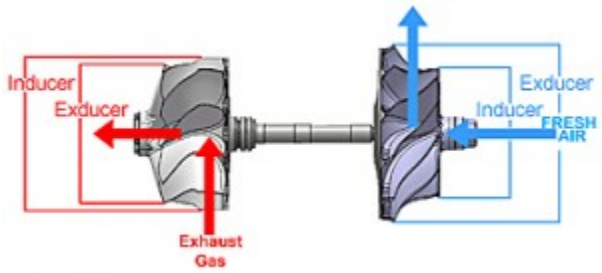

4. Lorsqu'un seal est apposé, le mécanicien gardera un registre des numéros apposés sur les camions.
5. Maximum de 6 cylindres en ligne, un injecteur par cylindre
6. Moteur de 16 litres maximum ou moteur V8 Mack à rod seulement
7. L'apparence extérieure de la mécanique et du camion devra rester de compagnie.

8. Il est permis d'ajouter seulement une pompe soit d'alimentation à fuel de type mécanique (hydraulique) ou soit électrique (fast)
9. Aucun ajout visible de pièces modifiées n'étant pas d'origine ne sera toléré
10. Inspection de la SAAQ obligatoire avec preuve
11. Véhicule sécuritaire
12. Conforme selon les normes de la FECCLQ
13. Un seul ECM attaché au moteur aucun ECM dans la cabine et seulement une Pittsburg ou l'équivalent
14. Un petit cooler à fuel pas fan pour refroidir sera permis à l'air libre (pas de glace)14 ¼'' de long, 6'' de haut, 1 ½'' d'épais. (style cooler transmission en cuivre)
15. ECM (ECU) original de la sorte du moteur.
16. Kit de déversement et/ou d'absorbant
17. Extincteur de 2.5 lbs minimum
18. Aucun common rail
19. Aucune injection n'est permise (eau, lave-vitre, nitro, etc.)
20. Un étrangleur est obligatoire
21. Fan électrique pour le radiateur du moteur est permis
22. Moteur Caterpillar Acert twin turbo sera permis. Le compétiteur devra toutefois fournir, au mécanicien de la fédération, la fiche technique des composantes reliées avec le numéro de série du moteur (littrage, ECM, Turbo, injecteur, etc.)

Les 5 premiers gagnants des deux catégories BOBTAIL ET CHARGÉ devront être inspecté tout de suite après la course, c'est la responsabilité du coureur d'aller voir l'officiel ou le mécanicien pour se faire inspecter.

21. Règlement spécifique de la Classe C

1. Aucune boucane ne sera toléré
2. Turbo, pièces d'origine
3. Inspection de la SAAQ obligatoire avec preuve
4. RPM maximum 2400
5. Double élimination
6. Kit de déversement et/ou d'absorbant
7. Extincteur de 2.5 lbs minimum
8. Véhicule sécuritaire
9. En cas de doute, il y aura une inspection et sera disqualifié si le camion ne respecte pas les normes.
10. Aucun rajout électronique (Pittsburg et/ou résistence etc.)
11. Aucune injection n'est permise (eau, lave-vitre, nitro, etc.)

22. Camions hors normes

Un camion qui ne rencontre pas les spécifications énoncées ci-haut ne pourra être inscrit dans les Classes A, B ou C. Toutefois, il pourra, à la discrétion des directions des événements, participer à l'Open ou à d'autres catégories ouvertes par l'événement.

23. Règlement des festivals

Coût d'inscription

Le coût maximum qu'un festival peut exiger d'un compétiteur est de 140.00$ par fin de semaine pour participer aux courses règlementées par la Fédération. Cela n'inclut pas la Classe Open.

Pour une inscription, le compétiteur a droit minimalement à :

- 2 laissez-passer adulte et 2 laissez-passer pitpass s'il est inscrit bobtail.
- 2 laissez-passer adulte et 2 laissez-passer pitpass s'il est inscrit chargé.
- Passe gratuite pour ses enfants (moins de 18 ans)
- Deux terrains de camping gratuit (sauf si l'événement ne gère par lui-même ce service).

Les bourses

Le coût minimum des bourses est de 35 000.00$ qui doivent être réparti ainsi :

65% de la valeur totale des bourses pour les 8 premiers de la Classe A
30% de la valeur totale des bourses pour les 5 premiers de la Classe B
5% de la valeur totale des bourses pour les 3 premiers de la Classe C

Bourses minimal de $ 35 000.

	A Bobtail	A Chargé	B Bobtail	B Chargé	C Bobtail
	65 % = $ 22 750		30 % = $ 10 500		5 % = 1750
1	1900	1950	1125	1175	750
2	1600	1650	1075	1125	600
3	1400	1375	1025	1075	400
4	1325	1350	975	1025	
5	1300	1325	925	975	
6	1275	1300			
7	1250	1275			
8	1225	1250			
Sous-total	11 275	11 475	5 125	5 375	1 750
Sous-total	22 750		10 500		1 750
TOTAL	35 000				

Bourses minimal de $ 20 000. Pour la première année d'un événement.

	A Bobtail	A Chargé	B Bobtail	B Chargé	C Bobtail
	65 % = $ 13 000		30 % = $ 6 000		5% = $ 1000
1	1000	1100	625	675	400
2	900	975	600	650	325
3	800	850	575	625	275
4	775	800	550	600	
5	750	775	525	575	
6	725	750			
7	700	725			
8	675	700			
Sous-total	6325	6675	2875	3125	1000
Sous-total	13 000		6 000		1000
TOTAL	20 000				

Système de lumières de courses

En final, chaque coureur aura droit a une rouge chaque avant d'être disqualifié.

Le tableau de course (draw)

Chaque événement doit se munir d'un tableau pour le déroulement des courses visible par tous les coureurs et facile d'accès.

Une copie de ce tableau ainsi que les résultats des gagnants incluant le montant des bourses doivent être remis à Keven ou à Chantal sans faute le dimanche soir après la remise des prix.

Courses non règlementées par la Fédération

Chaque événement peut, à sa discrétion, ajouter des classes de courses (OPEN, Zézettes, etc.). Toutefois, les bourses données dans ces classes ne diminuent en aucune façon le montant minimum des bourses demandées par la Fédération soit minimum 35 000.00$.Le coût de participation à ces courses n'est pas compris dans le maximum qu'un événement peut demander à un coureur (voir R. 23 coût d'inscription). Chaque événement doit s'assurer de bien informer les coureurs à ce sujet.

Les festivals doivent louer une chambre près du site des courses au président, au mécanicien et la secrétaire.

24. Modification des règlements de course

Le Conseil d'administration FECCLQ se réserve le droit d'apporter des modifications, des éclaircissements ou des précisions à ce règlement si une situation l'exige. Cela pourra se faire en tout temps. Les coureurs seront informés des modifications avant l'événement suivant la modification.

25. Correspondance et informations

Informations sur les règlements

Pour avoir des informations sur les règlements, vous devez contacter M. Keven Gosselin, président de la Fédération et Officiel désigné, au numéro 819-440-9035.

Pour les fonds de points et le site web Chantal Primeau.

Pour toute correspondance, paiement ou autres questions, vous devez contacter Keven Gosselin

- FECCLQ
-
- a/s Keven Gosselin
- Cell. : 819-440-9035